

Crédit de Fr. 1'200'000.- pour la sécurité d'approvisionnement de la Ville en eau potable - Liaison Boulaines-Champateau

1. PRÉAMBULE

L'approvisionnement en eau potable de la ville est assuré par les sources de Develier et de la Doux, de deux puits situés dans la nappe phréatique des Rondez et de trois puits à grande profondeur qui se situent au sud de la ville.

Le réseau de la ville est divisé en deux parties pour des raisons d'altitude et donc de pression. Le réseau supérieur est alimenté par les sources de Develier via le réservoir de Champateau ou par l'eau de la source de la Doux qui est pompée par la station de pompage de la Porte au Loup. Le réseau inférieur, quant à lui, peut être alimenté par toutes les ressources d'eau de la ville.

Un problème d'approvisionnement peut survenir dans le réseau supérieur en cas d'indisponibilité des sources (pénurie, pollution, etc.). Il est donc nécessaire de remédier à ce problème.

On constate également des dépressions dans le réseau supérieur lors de fuites importantes.

Cette demande de crédit a pour but de palier ces problèmes. Le tarif actuel de l'eau potable permet de financer cette demande de crédit.

2. TRAVAUX NECESSAIRES DANS LE RESEAU

Afin de pouvoir disposer de toutes les ressources sur l'ensemble du réseau de distribution, les SID projettent de construire une station de pompage dans le réservoir des Boulaines et de mettre en place une conduite d'alimentation de secours reliant le réservoir des Boulaines au réservoir de Champateau. Cette conduite sera utilisée en tant que conduite de transport pour alimenter les quartiers « Nord-est » de la ville, ce qui permettra d'éviter des dépressions dans le réseau supérieur lors de rupture de conduite.

Les détails du projet peuvent être consultés sur rendez-vous aux SID.

3. COUT ET FINANCEMENT

Station de pompage les Boulaines	Fr. 355'000.-
Adaptation réservoir de Champateau	Fr. 50'000.-
Conduite de refoulement & alimentation	Fr. 515'000.-
Indemnités, perte de cultures	Fr. 10'000.-
Frais de notaire, inscriptions servitudes, droit de passages	Fr. 20'000.-
Honoraires ingénieur civil	Fr. 60'000.-
Divers et imprévus 10 %	Fr. 100'000.-
	<hr/>
Montant HT	Fr. 1'110'000.-
TVA 8%	Fr. 90'000.-
	<hr/>
Montant des travaux TTC (arrondi)	Fr. 1'200'000.-
Subvention ECA	Fr. 90'000.-

Le financement par le Service de l'eau sera de Fr. 1'110'000.- (hors TVA). Il sera financé par voie d'emprunt à charge des SID. Avec intérêt moyen de 4 % et un amortissement sur 40 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 72'000.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau.

L'office de l'environnement (ENV) a fait part d'un subventionnement possible de 16 % (Fr. 192'000.-). Restant sous réserve de décision du Gouvernement, celui-ci n'est pas intégré dans le présent message.

4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux est prévue en 2011. En effet, le secteur nord de la ville étant de plus en plus densifié, il est important que ces travaux soient réalisés rapidement pour garantir l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du territoire.

5. PRÉAVIS DU SERVICE

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter ce crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 janvier 2011